

L'hon. M. Martin: Dans son exposé budgétaire qu'il nous a présenté le 20 juin 1961, le ministre des Finances a annoncé—on se le rappelle sans doute—que le Trésor reprendrait entièrement, en temps opportun, le portefeuille de la Caisse d'assurance-chômage aux valeurs comptables, et que la caisse recevrait, en échange, des obligations portant intérêt, mais non négociables et pouvant être rachetées par le gouvernement à 30 jours d'avis. On devait radier les obligations directes de l'État détenues par la caisse, et le gouvernement garantissait que les obligations seraient échangées, en temps opportun, à la Banque du Canada contre des bons équivalents, qui seraient radiés à leur tour.

Je suppose que cette transaction a eu lieu, et je soupçonne que l'initiative du ministre des Finances à cet égard a empêché la caisse de perdre plusieurs millions de dollars au cours de l'année financière 1960-1961. Cependant, nous aimerions bien savoir si les choses se sont réellement passées ainsi. Nous aimerions que le gouvernement nous dise quelles ont été les conséquences de cette transaction. Comme nous sommes en train d'étudier un moyen de regarnir la caisse, nous aimerions savoir quels ont été les résultats de la décision du gouvernement, qui a voulu reprendre tout le portefeuille de la Caisse d'assurance-chômage.

En réalité, avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, le portefeuille de la caisse n'avait jamais subi de perte irréparable; cela ne s'est produit que par suite du programme de conversion des obligations auquel la caisse a été assujettie, dans le cadre des mesures alors prises par le gouvernement pour assurer la gestion de la dette. Mais nous devrions avoir reçu un rapport sur les conséquences de ce programme, du point de vue des économies qui devraient en résulter au dire du ministre des Finances.

Le comité consultatif a formulé une recommandation. Il a approuvé la reprise du portefeuille par le gouvernement. Mais il a aussi proposé au gouvernement d'étudier la possibilité d'établir un taux d'intérêt minimum pour ces obligations non négociables. A-t-on donné suite à cette recommandation? Qu'a-t-on fait à ce sujet? Le ministre des Finances l'a-t-il examiné? Sinon, pourquoi pas? Voilà les autres questions que je pose dès maintenant au secrétaire parlementaire. Je suis sûr que le secrétaire parlementaire, qui remplace, en ce moment-ci, le ministre du Travail, n'aura pas l'impression que j'ai abusé en posant certaines questions d'ordre financier, mais j'estime que celles-ci sont très importantes pour le maintien de l'intégrité de la caisse.

M. Martin (Timmins): Monsieur le président, je suis un peu étonné qu'on nous ait donné, aujourd'hui, l'occasion de parler de ce crédit. Malheureusement, me fiant à ce qu'a dit l'autre jour le leader de la Chambre, j'ai fait annuler trois engagements assez importants dans ma circonscription, en fin de semaine, afin de me préparer pour un autre sujet, qui était censé faire l'objet de nos travaux aujourd'hui. Apparemment, nous devrions maintenant être assez avisés pour ne jamais croire le leader de la Chambre sur parole.

(Exclamations)

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Il me semble que, réflexion faite, le député ne voudra pas que cette déclaration paraisse sous la forme qu'il lui a donnée. La parole du leader de la Chambre est hautement respectée. En outre, dire qu'il est impossible de croire un député sur parole contrevient nettement au Règlement.

M. Martin (Timmins): Monsieur le président, je répète qu'à la suite de ce qu'a dit le leader de la Chambre vendredi dernier, j'ai dû faire annuler trois engagements importants dans ma circonscription, afin de pouvoir rester à Ottawa pour me préparer à l'examen du bill concernant les sociétés et les syndicats. Environ dix minutes avant l'ouverture de la séance, aujourd'hui, on m'a dit que nous n'allions pas procéder de cette façon, mais continuer l'étude des crédits supplémentaires.

M. Benidickson: Un gouvernement qui bâcle son travail!

M. le président suppléant: A l'ordre! J'espérais entendre quelque observation ou rétractation de la part du député au sujet de ce qu'il a affirmé à propos de la parole du leader de la Chambre. Il me semble que ces sentiments étaient exprimés dans un langage qui ne devrait pas figurer tel quel au compte rendu.

M. Martin (Timmins): Par déférence pour vous, monsieur le président, je procéderai à toute...

Des voix: Rétractez-vous!

M. Martin (Timmins): ...rétractation nécessaire dans les circonstances.

Nous examinons aujourd'hui un crédit qui a pour objet de verser 25 millions de dollars dans la Caisse d'assurance-chômage, qui est presque épuisée. N'est-il pas étrange de constater que, malgré les lacunes qui existent aujourd'hui au Canada dans le domaine de l'habitation du secteur public, de l'aménagement des routes, des conduites d'eau et des